

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-57

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
CONVENTION TYPE RELATIVE A
L'INTERVENTION
D'ASSOCIATIONS POUR
L'ANIMATION DES TEMPS
PERISCOLAIRES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUIMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

Plusieurs associations interviennent, soit régulièrement, soit ponctuellement, dans le cadre de l'animation des temps périscolaires permettant ainsi d'enrichir l'offre d'activités proposée aux enfants :

- Lire et faire lire avec une trentaine de bénévoles répartis dans presque toutes les écoles,
- l'antenne locale de l'UNICEF qui, depuis cette année, développe des actions pédagogiques autour des droits de l'enfant,
- le Comité de Jumelage qui est intervenu récemment à l'occasion de la semaine italienne,
- l'AMC2 qui, l'an dernier, a permis le développement de projets permettant de faire découvrir aux enfants la pratique de la musique.

D'autres associations ont récemment manifesté leur volonté de s'associer à cette démarche, c'est notamment le cas de l'association Caluire Foot Filles.

En contrepartie, ces associations ne sollicitent aucune aide financière supplémentaire auprès de la Ville, ces interventions leur permettant de promouvoir leur action, de faire découvrir des pratiques culturelles ou sportives et de créer des vocations auprès des plus jeunes.

Il convient toutefois de fixer, pour chaque association volontaire, le cadre de ce partenariat et les conditions d'intervention (rôle des intervenants, conditions de sécurité et de responsabilité) au travers d'une convention type.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE

la convention type Ville / Association ci-annexée fixant les conditions d'intervention des associations dans le cadre des activités périscolaires ;

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer une telle convention avec les associations volontaires, ainsi que les avenants de prolongation éventuels.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET